



Compte rendu de la CAP N°3 ayant pour objet :

La validation de la liste des agents retenus sur la plage utile de sélection au 8eme échelon

Etaient présents / Annick DURIEZ en tant que titulaire .
Patrice STAWSKI en tant qu'expert .

Dans un premier temps, la convocation de cette CAP a été prévue le vendredi 19 octobre 2012.

Sous forme d'une CAP restreinte , celle-ci ne s'est pas déroulée faute de quorum atteint.

En effet, 3 représentants avaient voix délibératives ; 1 agent n'avait pas droit de vote faisant partie de la plage utile de sélection. 1 titulaire de la CGT Finances Publiques était en CAPN donc le quorum des 3 /4 (6 présents) n'avait pu être atteint.

La 2 ème convocation a donc été faite pour le lundi 22 octobre 2012 à 11h00.

La CGT Finances Publiques s'est exprimé au préalable dans la déclaration liminaire (ci-joint en annexe) dénonçant les contraintes de la DGFIP nous amenant à des situations ubuesques.

Pour info , 51 agents faisaient partie de la plage d'appel statutaire (**P.A.S**) à la sélection par tableau d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 administrative, pour postuler à l'accession à la plage utile de sélection (**P.U.S**).

Pour figurer sur cette plage utile de sélection, les critères suivants étaient requis :

- ✓ AAP 7eme échelon depuis le 1 novembre 2006 .
- ✓ avoir accédé au corps au 1 novembre 1975.

A noter que 20 agents faisaient partie de cette plage utile de sélection et que sur ces 20 agents proposés, 9 agents y ont été dans le cadre de la carrière longue.

Il faut préciser qu'au niveau national, un pourcentage de 30% seulement des agents de la plage d'appel statutaire peuvent accéder à la plage utile de sélection.

Sur le problème des carrières longues, la CGT Finances Publiques a interpellé la DDFIP sur certains cas particuliers qui faute d'informations reçues suffisamment tôt , ont décidé de faire

valoir leurs droits à la retraite et se voit ainsi privés aussi de la bonification à cet échelon spécial.

Il a été confirmé à la CGT Finances Publiques qui a posé la question dans la déclaration liminaire, que la DGFIP avait donné consigne de ne proposer le bénéfice de ce tableau d'avancement ,qu'aux agents s'engageant à demander leur mise à la retraite pour le 1 juillet 2014.

Sachant qu'aucune garantie n'est apportée aux agents quant à l'efficacité d'une sélection sur ce tableau, la CGT Finances Publiques a dénoncé que soit opéré un tel chantage sur les agents.

Autre élément non négligeable, une nouvelle réforme sur les retraites est annoncée pour 2013.

Pour l'heure il est donc impossible de savoir et d'évaluer les incidences et conséquences de celle-ci sur les droits à retraite des agents concernés.

Pour toutes ces raisons la CGT Finances Publiques **a refusé de voter**, non pas contre le projet même restrictif de la plage utile de sélection, ni pour priver les quelques dizaines d'agents qui en profiteront et pour lesquels nous en sommes très contents ; **mais bien pour conforter par ce vote sa revendication de toujours à un accès linéaire à cet échelon, sachant que si l'administration avait écouté la CGT Finances Publiques depuis longtemps , la question de la sélection ne se poserait pas aujourd'hui.**

Dénonçant fortement toutes ces pratiques, la CGT Finances Publiques revendique et ne souhaite qu'une seule chose : que tous les agents puissent accéder à cet avancement sans aucun contingentement.

Les représentants de la CGT FINANCES PUBLIQUES.

Annick DURIEZ - Patrice STAWSKI